



Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg - Château

Envoyé en préfecture le 23/10/2024
Reçu en préfecture le 23/10/2024
Publié le
ID : 057-215705807-20241018-RICHEDEL240008-DE

Commune de RICHE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du

Vendredi 18 Octobre 2024 à 18 heures 30
sous la Présidence de M. Robert FORÊT, Maire

• Date de convocation du Conseil Municipal :	11/10/2024
• Conseillers élus :	10
• Conseillers en fonction :	10
• Conseillers présents :	8
• Procurations :	

Le secrétariat a été assuré par : Nancy FORÊT

- **POINT n°02** Réf.délib. RICHEDEL240008
- **O B J E T** Aménagement Foncier - Chemins Communaux

Vu les Articles L.121-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 03 Avril 2023 ordonnant l'aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de RICHE ;

Vu Le projet proposé la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de RICHE ;

Vu la sollicitation du Président du CCAF en date de 11 Septembre 2024.

Mr le Maire fait état de la lettre transmise par Mr le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) relative aux créations, modifications et suppression de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 057-215705807-20241018-RICHEDEL240008-DE



Mr le Maire présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée joint à cette lettre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1- D'approuver le projet tel que présenté sur les plans
- 2- De créer les chemins ruraux tel que défini dans le projet
- 3- De supprimer les chemins ruraux tel que défini dans le projet



Présent extrait de délibération
Transmis à la Préfecture de la
Moselle pour contrôle de légalité